



Envoi au contrôle de légalité le : 19 février 2024

Publication électronique le : 19 février 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 JANVIER 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR DANIEL MACIEJASZ

Secrétaire : Mme Aline GUILLUY

Étaient présents : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Jean-Jacques COTTEL, M. Olivier BARBARIN, M. Bruno COUSEIN, M. Alexandre MALFAIT, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Marine LE PEN, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL.

Absent(s) : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA.

REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

(N°2024-13)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-6, L.3121-15 et L.3121-23 ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Départemental et, notamment, ses articles 18 et 20 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Monsieur Jean-Claude LEROY et Madame Mireille HINGREZ-CEREDA, intéressés à

l'affaire, sont sortis de la salle avant la mise en discussion du rapport. Ils n'ont donc pris part ni au débat ni au vote. Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, intéressé à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

A l'unanimité de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 :

De désigner les représentants du Département ou du Conseil départemental au sein des commissions et instances des organismes extérieurs, repris aux tableaux joints en annexes à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 75 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 1 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen) Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 29 janvier 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**ANNEXE – Conseil départemental du 29 janvier 2024
V-Conseils d'Administration ou commissions des Etablissements d'Enseignement - F**

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			Observations
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
F259	Commission Académique sur l'Enseignement des Langues Vivantes Étrangères (CAELVE) de l'académie de Lille.		1 titulaire : Blandine DRAIN		<p>Par délibération en date du 15 juillet 2021, le Conseil départemental a désigné Mme Blandine DRAIN en qualité de membre titulaire pour siéger à la Commission Académique sur l'Enseignement des Langues Vivantes Étrangères (CAELVE) de l'Académie de Lille.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article D.312-27 du Code de l'Éducation, le mandat des membres de la commission étant arrivé à échéance, madame Blandine DRAIN est dès lors désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de titulaire, afin de siéger à la Commission Académique sur l'Enseignement des Langues Vivantes Étrangères (CAELVE) de l'académie de Lille.</p>

**ANNEXE – Conseil départemental du 29 janvier 2024
VII. Associations – I**

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
I273	Association « Le Regain » (Assemblée Générale)		1 titulaire : -Jean-Claude LEROY		<p>En application de l'article 5 des statuts de l'association du 25 octobre 2022, le conseiller ou la conseillère départementale du canton de Lumbres siège l'assemblée générale de l'association « Le Regain ».</p> <p>M. Jean-Claude LEROY, conseiller départemental du Canton de Lumbres, est désigné pour siéger, en qualité de titulaire, à l'assemblée générale de l'Association Le Regain.</p>
I242	Mission Opérationnelle Transfrontalière (Assemblée Générale)		1 titulaire : -Mireille HINGREZ-CÉRÉDA	1 suppléant : -Jean-Luc DUBAËLE	<p>Lors du CD du 15 juillet 2021, Mme HINGREZ-CEREDA a été désignée pour siéger à l'Assemblée Générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT).</p> <p>Or, les statuts de la M.O.T. du 4 février 2021 ayant été modifiés le 27 juin 2023, l'association a sollicité la désignation de nouveaux représentants titulaire et suppléant, conformément aux dispositions des articles 6 et 10 de ces nouveaux statuts.</p> <p>Suite à ces modifications statutaires, sont désignés pour représenter le Conseil départemental afin de siéger à l'assemblée générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière :</p> <p>- Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, en qualité de membre titulaire, -M. Jean-Luc DUBAËLE, en qualité de membre suppléant.</p>

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Direction de l'Assemblée et des Elus
Service de l'Assemblée Départementale

RAPPORT N°13

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 JANVIER 2024

REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

En application de l'article L.3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes.

En l'espèce, il convient au Conseil départemental de procéder à la désignation des représentants du Département au sein des commissions relevant des chapitres suivants:

V - Conseils d'administration ou commissions des établissements d'enseignement ;

VII – Associations.

Ainsi que l'autorise l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible pour le Conseil départemental de décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

Enfin, il est précisé qu'un conseiller départemental désigné pour représenter le Conseil départemental dans une instance, ne peut y siéger à un autre titre.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, :

De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret ;

De désigner les représentants du Conseil départemental au sein des commissions et instances des organismes extérieurs repris aux tableaux en annexes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY